

DISPOSITIFS ET OFFRE DE SERVICES

RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE



DISPOSITIFS EN VIGUEUR JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2018

- CIF, Formation Hors Temps de Travail, Congé Bilan de Compétences, Congé VAE, Congé Examen : ces dispositifs seront supprimés à partir du 1er janvier 2019.
- Les **engagements financiers** pris avant le 31 décembre 2018 seront maintenus **jusqu'à leur terme**.
- Les formations ou prestations pourront débuter **jusqu'au 28 février 2019 inclus**. Passé cette date, les **dossiers seront irrecevables**.



Calendrier des dates limites de dépôt des dossiers CIF

Formation débutant		Dépôt dossier avant le		Passage du dossier en Commission le
En janvier 2019	→	15 septembre 2018	→	9 novembre 2018
Jusqu'au 28 février 2019 au plus tard	→	15 octobre 2018	→	7 décembre 2018

DISPOSITIFS EN VIGUEUR AU 1ER JANVIER 2019

CONTINUITÉ DES SERVICES DU FONGECIF AUPRÈS DU PUBLIC

Le CPF

Compte Personnel de Formation

- Appui technique du Fongecif sur la création de compte, l'élaboration de la demande de financement, la recherche du financeur.

Le CPF-T (nouveau dispositif)

Compte Personnel de Formation de Transition

- Aucune information à ce jour sur les critères d'accès et sur la prise en charge (formation et rémunération).

➔ **Contactez le Fongecif Nouvelle-Aquitaine** pour des compléments d'information sur ces dispositifs

- Faire le point avec un conseiller sur sa situation professionnelle
- Informer, conseiller et accompagner les salariés souhaitant changer d'activité / de métier, évoluer en interne ou en externe
- Identifier et valoriser les compétences acquises et transférables
- Conseiller sur les besoins d'orientation et de formation
- Conseiller et apporter un appui technique sur le financement de formation
- Conseiller et accompagner sur la stratégie de recherche d'emploi
- Conseiller sur la création et la reprise d'entreprise

➤ Une palette de services **gratuits et confidentiels**